

VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES à GORDES



Notaire





Écrit par Echo du Mardi le 27 mars 2024



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 27 mars 2024 sous réserves d'incidents



**SCP Guy Fraychinaud
et Christophe Lersy
Notaires Associés
Rue des Clastres
84220 GORDES**

VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Sur la Commune de **GORDES** (Vaucluse)

Une parcelle de terre cadastrée sous les références suivantes :

Section Numéro Lieudit Ha A Ca

BX 7 LES DEVENS 27 00

BX 11 LES DEVENS 04 50

BX 72 LES DEVENS 62 56

BX 83 LES DEVENS 01 16 90



Ecrit par Echo du Mardi le 27 mars 2024

BX 84 LES DEVENS 62 15

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 21 mars 2024, pour faire connaître à Maître Christophe LERSY notaire à GORDES (84), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.